



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 1^{er} février 2023 — N° 10

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire du Centre Inter-Section.

Mme Prass (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste.

Mme Boivin Roy (Anjou-Louis-Riel) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de l'Escale Famille Le Triolet.

M. Grandmont (Taschereau) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de l'organisme Atout-Lire.

Mme Déry (Repentigny) fait une déclaration afin de souligner l'apport de la diversité culturelle à Repentigny dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs.

1^{er} février 2023

M. Benjamin (Viau) fait une déclaration afin de souligner le Mois de l'histoire des Noirs.

M. Chassin (Saint-Jérôme) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Robert Carrière, attaché politique du député de Saint-Jérôme.

Mme Fréchette (Sanguinet) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire de l'organisme Apprendre en cœur.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Martin Cambria, directeur général d'Arto, Coopérative de solidarité artistique et culturelle du Haut-Richelieu, et à M. Éric Boivin, directeur général de L'International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de féliciter cinq joueurs du Club de hockey Le Phœnix de Sherbrooke médaillés au Championnat mondial junior.

M. Boulet (Trois-Rivières) fait une déclaration afin de souligner le succès du projet de halte-douceur de l'organisme Point de rue de Trois-Rivières & Nicolet-Yamaska.

Mme Grondin (Argenteuil) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Nancy Maher pour son engagement envers la cause féministe.

1^{er} février 2023

À 9 h 55, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 02.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Girard, ministre des Finances, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 7 Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 22 mars 2022 et modifiant d'autres dispositions législatives

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 7.

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 8 Loi visant à améliorer l'efficacité et l'accessibilité de la justice, notamment en favorisant la médiation et l'arbitrage et en simplifiant la procédure civile à la Cour du Québec

La motion est adoptée.

1^{er} février 2023

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 8.

Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 193 Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne afin de reconnaître le droit à un environnement sain à titre de droit fondamental

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 193.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Derraji (Nelligan) dépose :

Copie d'un échange de lettres, en date des 20 juin et 12 juillet 2022, entre M. Derraji (Nelligan), Mme Isabelle Melançon, ancienne députée de Verdun, et le Dr Luc Boileau, Directeur national de la Santé publique, concernant une révision des recommandations gouvernementales sur le taux de nickel dans l'air.

(Dépôt n° 286-20230201)

1^{er} février 2023

Motions sans préavis

Conformément au consentement accordé lors de la séance du 31 janvier 2023, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Fréchette, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, conjointement avec Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral de finaliser sans délai la renégociation de l'Entente sur les tiers pays sûrs, afin qu'elle s'applique sur l'ensemble de la frontière canado-américaine;

QU'elle demande au gouvernement fédéral le remboursement de tous les coûts engendrés par l'accueil des réfugiés au Québec;

QU'enfin, elle demande au gouvernement fédéral de faire le nécessaire afin que tous les États fédérés du Canada assument une responsabilité équitable dans l'accueil des demandeurs d'asile.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 24 en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Kelley (Jacques-Cartier), conjointement avec M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant la consultation sur l'avenir énergétique du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

1^{er} février 2023

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), présente une motion concernant l'application de la loi anti-briseurs de grève sur l'ensemble du territoire québécois; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage), présente une motion concernant la réforme du mode de scrutin; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 3, Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 2, Loi visant notamment à plafonner le taux d'indexation des prix des tarifs domestiques de distribution d'Hydro-Québec et à accroître l'encadrement de l'obligation de distribuer de l'électricité.

1^{er} février 2023

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 11, à la demande de M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Fortin (Pontiac) propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte qu'alors que le gouvernement caquiste entreprend sa 5^e année à la tête du gouvernement, le Québec enregistre une dégradation inacceptable de ses délais d'attente dans l'accès aux soins de première ligne;

QU'elle constate que sous le gouvernement caquiste :

- la durée moyenne de séjour sur civière a plus que doublé au cours des 4 dernières années, passant de 14,2 heures à 29,31 heures aujourd'hui;
- un nombre de 163 991 patients sont en attente d'une chirurgie et que 20 649 le sont depuis plus de 12 mois;
- encore 608 patients atteints d'un cancer sont en attente d'une chirurgie, et ce malgré les engagements du ministre de la Santé en matière de réduction des délais;

- le nombre de préposées aux bénéficiaires manquantes dans le réseau de la santé est passé de 2 700 en 2020 à 4 200 en 2022 et que le nombre d'infirmières manquantes est passé de 4 300 à plus de 5 000 sur la même période;

QU'elle rappelle que le gouvernement souhaite être jugé sur ses résultats et que ceux-ci témoignent d'un recul important en matière d'accès aux soins de santé au Québec;

QU'enfin, elle demande au gouvernement caquiste de s'engager à apporter les correctifs nécessaires et de répondre à la mission fondamentale de l'État qui est celle d'offrir des soins et des services de qualité en temps opportun à l'ensemble des Québécois.

M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 54 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 30 minutes 34 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 17 minutes 42 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 6 minutes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à la députée indépendante. Dans ce cadre, le temps non utilisé par la députée indépendante ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la demande de M. Benjamin, troisième vice-président, M. Dubé, ministre de la Santé, retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée, les 10 minutes allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique sont attribuées à M. Derraji, leader parlementaire de l'opposition officielle.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, le vote sur la motion proposée par M. Fortin (Pontiac) est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

1^{er} février 2023

M. Lévesque, leader parlementaire adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 2 février 2023, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 02, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 2 février 2023, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

1^{er} février 2023

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Fréchette, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, conjointement avec Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 24)

POUR - 118

Abou-Khalil (CAQ)	Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Allaire (CAQ)	Chassin (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Nichols (IND)
Arseneau (PQ)	Ciccone (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulet (CAQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Kelley (PLQ)	Poulin (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Labrie (QS)	Prass (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
(Orford)	Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laforest (CAQ)	Reid (CAQ)
(Prévost)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Abitibi-Est)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roberge (CAQ)
Biron (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	(Mille-Îles)	Lamothe (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Blouin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	(Verchères)
Bogemans (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Bouazzi (QS)	Gagnon (CAQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Boulet (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Ghazal (QS)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Cadet (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Chapleau)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	(Groulx)	Mallette (CAQ)	Thouin (CAQ)
Caron (CAQ)	Grandmont (QS)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	Gronin (CAQ)	Martel (CAQ)	(Dubuc)
Caron (PLQ)	Guilbault (CAQ)	Massé (QS)	Tremblay (CAQ)
(La Pinière)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)	(Hull)
Champagne Jourdain (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)	Zanetti (QS)